



BOUSSAC

FÉVRIER 2024
BULLETIN COMMUNAL



Sommaire :

Meilleurs vœux 2024	2
La mairie vous informe.....	5
Informations diverses	6
Animations et dates à retenir	10
Conseil Municipal du 17 novembre 2023.....	14
Conseil Municipal du 15 décembre 2023	15
Les marcheurs ont pris de la hauteur	17
Le Sous-Préfet en visite.....	18
Le Conseil Municipal en visite à Sénergues	19
Une opération qui a de « l'ALLUR »	20
Les petits monstres sont passés	21
Quine APE : temps fort pour les finances.....	21
Toujours le même succès pour la choucroute	22
Un nouvel espace de stockage.....	23
Sur les traces de Garrigou	23
Plus de 1300 € pour le Téléthon.....	24
La vie de l'ESSOR.....	25
Une bonne année pour les infatigables	26
Cartes de vœux intergénérationnelles.....	27
École du cirque et cirque à l'école	28
L'idée recette	29
Le coin des enfants	30

Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

Édito

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez dans ce numéro le rappel des différentes animations réalisées dans la commune durant le trimestre écoulé, mais aussi des informations très intéressantes :

- rappel des consignes de tri

Le nouveau système de tri par compostage est en expérimentation sur la commune de Moyrazès et de Colombières et sera étendu à tout le territoire dans les mois à venir. Pas de sanctions prévues pour l'instant. Vous serez informé de la mise sur la commune le moment venu.

- débroussaillage

- zone d'accélération des énergies

- zéro artificialisation et PLUI

De nombreuses études vont être lancées, n'hésitez pas à nous questionner pour anticiper les modifications à venir sur les communes.

Je vous souhaite une bonne lecture et tous mes meilleurs vœux pour 2024.



MEILLEURS VŒUX 2024

Avec l'ensemble des conseillers municipaux, je vous souhaite une très belle année 2024, avec beaucoup de bonheur et de réussite, ainsi que la santé pour tous.

En effet, même si tout risque n'est pas écarté, nous voyons en tous cas s'éloigner le spectre du confinement et des fortes épidémies, il nous faut rester vigilants quant à la santé physique ou morale de nos anciens et être, pour tous, à l'écoute des difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Cette année 2023, a vu la célébration de 3 mariages, la naissance de 8 enfants dans notre commune ; mais également de départ de 5 personnes habitant la commune et 5 autres y étant nées, mais décédées ailleurs. La population municipale étant officieusement autour de 630 habitants.

D'autres évènements ont eu lieu, l'un des plus importants, à mes yeux, étant le départ à la retraite de Sylvie GARNIER, directrice de l'école communale ; je la félicite pour cette fidélité sans faille pendant 23 ans. Qui dit départ, dit aussi arrivée, avec celle de Marion VERDIE qui a remplacé Sylvie à la rentrée de septembre. Marion habite à Baraqueville et vit avec son compagnon Bastien ALARY, un des piliers de notre club de foot. Ils sont les parents d'une petite fille, née au printemps 2023. Je souhaite à Marion une très bonne année 2024, et bien sûr beaucoup d'autres ensuite.

Autre évènement important, la visite de nos amis Hainpsois, avec la présence de plus de soixante d'entre eux, hébergés localement. Cette rencontre nous a permis, outre le fait de nous remémorer nombre de souvenirs, de passer un week-end avec de magnifiques découvertes. Prochaine rencontre en 2025, en Charente Maritime.

Nos diverses associations, et je le dis aussi pour les nouveaux arrivants, fonctionnent à merveille et vous proposent de nombreuses manifestations auxquelles je vous invite à participer ; toutes ont besoin d'étoffer leurs équipes, n'hésitez pas à vous renseigner pour les rejoindre dans les différents domaines où elles excellent.

Mention spéciale au club de l'Essor, les deux équipes engagées jouent dans leur première moitié de tableau ; n'oublions pas que l'équipe 1 est montée et se comporte très honorablement au deuxième niveau départemental. Je vous invite à voir les commentaires d'après match sur Facebook pour vous convaincre de l'ambiance qu'il y règne.

N'oublions pas le comité d'animation, qui aussi, recherche des bras et des têtes avec en ½ teinte un fonctionnement du bar associatif qui attend impatiemment la livraison de la nouvelle salle d'activités pour officier avec la licence 4. Nous espérons cette livraison pour le printemps. Vous êtes tous les bienvenus, ce n'est surtout pas un club fermé, vous êtes attendus tous les dimanches en fin de matinée et sur d'autres dates en cours d'année.

Je cite, également les autres associations, qui ne méritent pas : chasse, marche, danse, bibliothèque, four à pain, APE, aînés, etc... toutes dans leur domaine, participent à promouvoir la convivialité au sein de notre commune et doivent vous permettre de trouver des centres d'intérêt locaux.

Cela m'amène à parler des réalisations prévues et de celles à venir. En dehors du fonctionnement courant, lié à : la voirie, l'école, l'entretien général de nos espaces ou bâtiments, etc... avec dans certains cas la participation de la communauté de communes ; l'aménagement de l'atelier du Fraysse nous dégage de l'espace par rapport aux stockages divers ; nous prévoyons, cette année, l'installation d'une production photovoltaïque

de 36KW/c sur son toit ; une autre centrale photovoltaïque de 9 KW/c est en réalisation sur le toit du gîte en autoconsommation pour tous les compteurs électriques communaux.

Un autre investissement important devrait être réalisé cette année avec le remplacement des luminaires publics par des équipements LED ; en effet le fonctionnement de l'éclairage public, ne me satisfait pas ; cette nouvelle installation permettra de maintenir un éclairage minimum toute la nuit tout en réalisant des économies sur le long terme.

Ce sont beaucoup d'investissements sur les énergies renouvelables qui sont financés en grande partie par des subventions, même si c'est un travail de tous les jours pour les obtenir.

Il en va ainsi du changement climatique que tout le monde s'accorde à reconnaître, en n'oubliant pas que la première économie est celle que l'on ne dépense pas. Ça s'appelle : SOBRIETE. Le (ZAN) zéro artificialisation nette est aussi une mesure de sobriété, mais foncière, nous allons y être confrontés rapidement et les possibilités d'extension de zone constructible seront très limitées, pénalisant plus encore les communes rurales.

Il se tiendra, dans le mois de février, une réunion publique à laquelle vous serez conviés, pour évaluer les possibilités d'implantation d'énergies renouvelables sur notre territoire ; n'hésitez pas, d'ores et déjà, à nous faire part de vos réflexions ; nous devons faire une réponse à l'état sur notre capacité à accélérer l'implantation des EnR dans un délai très court ; cela concerne tout type de production d'énergie.

Ce changement climatique, avec des périodes toujours plus longues de sécheresses ou d'intempéries attaque de plein pied notre territoire d'Occitanie ; il va nous obliger à modifier nos habitudes malgré une situation encore favorable de notre position géographique ; il nous faut désormais penser à retenir l'eau individuellement, débroussailler (cela devient obligatoire dans certains périmètres), produire une énergie individuelle ou collective, et bien sûr : la Sobriété.

J'ai certainement oublié beaucoup de sujets ; sans faire de politique politicienne, il y a des élections européennes en Juin, je vous invite à y participer, il faut retrouver la citoyenneté.

Je veux remercier tous ceux qui parmi vous, êtes acteurs, dans ou hors associations, les différents personnels enseignants ou communaux, et chaque particulier qui nous aide à œuvrer dans le bien être de notre commune et de nos concitoyens. Un merci spécifique à Candie Boursinhac, qui a quitté notre équipe municipale pour raisons professionnelles, chacun de nous est important et notre implication individuelle est forte, même si pas toujours visible ; bonne réussite à Candie dans son entreprise.

N'hésitez pas à consulter Panneau Pocket, c'est un de nos moyens de communication privilégié ; il y est précisé, actuellement qu'une ONG : action contre la faim, va collecter sur notre commune pendant environ 3 jours, ils sont identifiables, réservez-leur le meilleur accueil !

Nous allons partager le pot de l'amitié, proposé conjointement par la municipalité et le comité d'animation : celui-ci vient de renouveler une partie de son bureau, notamment, son président qui est maintenant : Benjamin BOUFFIL ; je remercie Julien OLIVEIRA, qui a occupé ce poste pendant plusieurs années, les renouvellements sont importants et nécessaires ; je souhaite tout le meilleur à Benjamin qui ne peut être présent ce matin.

Présentation des nouveaux arrivants sur notre territoire, nous leur souhaitons la bienvenue et la meilleure implication parmi nous.

BONNE ANNEE 2024

BONNE ANNEE



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermeture le mercredi et le dernier samedi du mois

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS

Fermeture du secrétariat :

Du 18 au 25 février et du 14 au 21 avril 2024

En cas d'urgence, contact : M. le Maire au 06.34.26.49.95

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

<http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 16h à 18h / le samedi de 10h à 12h

Et le 1^{er} dimanche du mois.

Contact : Mme JANKOWSKI Sandrine au 06 06 45 37 98

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : **Mme Marion VERDIER**

SIVOS DU PAYS SEGALI

116, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 47 96 52

Pour toutes questions sur les services périscolaires, vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

[Accueil | e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) ou accueil@sivospayssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

100, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 69 27 43

Pour toutes questions sur les services gérés par l'intercommunalité, vous pouvez vous connecter aux liens suivants : [Accueil | e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) et www.payssegali.fr,

INFORMATIONS DIVERSES

EXERCICE MILITAIRE EN AVEYRON

Une manœuvre militaire est prévue sur l'ouest Aveyron la dernière semaine du mois de mars. Cet exercice mettra en œuvre environ 800 personnes.

De plus amples informations vous seront communiquées via Panneau Pocket et le site Internet de la Commune.

Zéro Artificialisation nette (ZAN)

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050.

Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

Déchetterie de Baraqueville

Zone d'activités de Marengo

12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05.65.71.97.84

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h – 13h30 à 18h00

Vendredi : Fermé le matin - 13h30 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00



Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

**Vous êtes propriétaire
foncier ?**



**Vous êtes chef(fe)
d'entreprise ?**



**Vous souhaiteriez accueillir
un projet d'ÉNERGIES RENOUVELABLES
sur des parcelles ou toitures...?**



**Rapprochez-vous de votre
MAIRIE pour lui faire savoir !**

La Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Toutes les communes sont concernées et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

ECOLE

L'école met en place des actions afin de pouvoir récolter de l'argent pour acheter du matériel à destination des enfants.

Elle s'implique dans le recyclage des instruments d'écriture. Vous pouvez déposer à la mairie ou faire passer par les enfants tous vos stylos bille, surligneurs, stylos-plume, porte-mine, marqueurs, feutres, correcteurs stylo, correcteurs souris, correcteurs liquides qui ne fonctionnent plus. Une boîte de collecte y est à votre disposition.



Le personnel de l'école poursuit son action de récupération des bouchons plastiques. Vous pouvez déposer vos bouchons à l'école ou à la mairie. Cette action vous permet de participer à l'acquisition de matériel pour handicapés.

www.lesbouchonsdamour.com



**Merci de votre
participation**

DÉBROUSSAILLEZ VOTRE TERRAIN DÈS MAINTENANT POUR ÉVITER DES FEUX DURANT L'ÉTÉ

Publié le 21 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : galam - stock.adobe.com

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler ; et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Le Gouvernement a lancé le 15 novembre 2023 une campagne d'information interministérielle pour rappeler les obligations légales de débroussaillage et l'intérêt d'agir dès l'automne pour réduire les

risques d'incendies estivaux.

Débroussailler consiste à réduire sur un terrain la masse des matières végétales de toute nature (herbes, branchages, feuilles...). Il s'agit de créer des discontinuités entre :

- la végétation haute (arbustes et arbres) et la végétation basse (herbes, plantes...) ;
- les végétaux d'une même taille ;
- les végétaux et les bâtiments.

Ces discontinuités permettent de diminuer le risque d'incendie, et en cas de feu de freiner la propagation de celui-ci et baisser son intensité. Plus un arbre sera éloigné d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura des difficultés à se propager ; et de manière générale, moins il y a de matière combustible présente, moins le feu sera puissant.

Dans certains territoires particulièrement exposés aux risques de feux de forêts, le débroussaillage est obligatoire sous peine de se voir infliger une sanction administrative voire pénale. Même si votre terrain n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage, ce dernier est tout de même recommandé si votre habitation est proche d'une zone boisée. Le débroussaillage permet notamment d'assurer la protection de votre maison. En cas d'incendie, vous pouvez ainsi y rester confiné le temps nécessaire sans vous mettre en danger en prenant votre voiture par exemple.

COMMENT BIEN DÉBROUSSAILLER VOTRE TERRAIN ?

Pour accomplir correctement le débroussaillage de votre terrain, vous devez notamment :

- supprimer les arbustes situés sous les arbres ;
- couper les branches ou les arbres en contact avec votre maison ;
- réduire la masse de végétaux présents au sol ;
- tailler vos haies ;
- élaguer les branches basses des arbres ;
- ne pas conserver les déchets verts issus du débroussaillage.

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année. Il est conseillé d'effectuer les actions de coupes d'arbres et d'arbustes pendant l'hiver ; les opérations sur la végétation basse peuvent, pour leur part, être effectuées jusqu'à la fin du printemps. Vous pouvez aussi faire appel à un professionnel, qui possède les connaissances et les outils nécessaires.

Tri des emballages et des papiers : les erreurs à ne pas commettre !

Depuis deux ans, les Aveyronnais déposent l'ensemble de leurs emballages en carton, papier, plastique, acier et aluminium dans la poubelle jaune. Une fois collectés, ces déchets d'emballages et de papiers sont acheminés vers ECOTRI, le centre de tri départemental basé à Millau pour être séparés par matière avant leur expédition vers des usines de recyclage.

Malgré des consignes de tri plutôt bien intégrées par les habitants, certaines erreurs circulent quotidiennement sur les tapis du centre de tri. Ces erreurs représentent 21% du flux entrant, soit un poids moyen de 13,6 kg par habitant et par an. Un chiffre qui peut sembler élevé mais qui est à nuancer puisqu'une erreur de tri pèse généralement plus lourd qu'un emballage. Toutefois, certains de ces déchets non conformes sont problématiques et peuvent causer des dommages matériels ou blesser les agents de tri.

Point sur les principales erreurs de tri et leurs conséquences :

- **Les déchets inflammables** : les batteries, les piles, les appareils électriques et électroniques, les bonbonnes de gaz, les téléphones portables **présentent un risque majeur d'incendie ou d'explosion**
- **Les déchets coupants / tranchants** : le verre cassé, les rasoirs, les cutters, les outils de bricolage **présentent un risque de coupures et de blessures des agents**
- **Les déchets hygiéniques et piquants** : les seringues, les perfusions, les poches médicales, les masques souillés, les mouchoirs en papier, les couche-culotte, les tampons et serviettes hygiéniques, les pansements, les compresses **risquent de contaminer les agents par des virus ou bactéries engendrant des conséquences graves sur leur santé.**
- **Les déchets longs ou volumineux** : les câbles électriques, la ficelle agricole, la rubalise, les films de palette, les tuyaux d'arrosage, les sangles, les bâches, les rouleaux de tapisserie, les grands cartons et les tubes, les balais, les parapluies, les pneus **provoquent des blocages et des pannes. Ils dégradent également les convoyeurs ou tapis du process mécanique, obligeant un arrêt des machines durant plusieurs heures.**
- **Les textiles** : les couvertures, les coussins, les chaussures **peuvent occasionner des pannes de machines par les bourrages provoqués dans certains équipements de séparation de la chaîne de tri.**
- **Les produits dangereux** (soude, acide, produits décapants, produits chimiques toxiques, acides ou solvants...) : **contiennent des substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Ils sont à l'origine de brûlures sérieuses des agents ou de pollution.**

Pour rappel, ces déchets pourraient facilement être orientés vers les filières appropriées grâce à la vigilance et au civisme des habitants dans leur geste de tri. En effet, ces déchets peuvent être pris en charge en vue d'être recyclés, valorisés ou traités dans des filières dédiées quand ils sont apportés en déchèteries, ou dans des points de collecte spécifiques (magasin, pharmacie, borne textile, etc.).

Les coûts engendrés par les erreurs de tri

La présence d'erreurs de tri impacte l'ensemble des étapes de la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement. Elles sont souvent à l'origine de dégradations sur les équipements du centre de tri, engendrant des coûts additionnels de réparation et entraînant des arrêts de l'exploitation. Par ailleurs, ces déchets non conformes doivent être réorientés vers la bonne filière de traitement induisant des coûts de transport et de traitement supplémentaires. Ces surcoûts impactent directement les collectivités et le SYDOM.

Chaque mois, une caractérisation (prélèvement d'un échantillon de collecte) est effectuée pour chaque collectivité adhérente au SYDOM afin de quantifier le contenu des sacs jaunes de chaque territoire et de définir notamment la part de ces erreurs de tri. Cette caractérisation permet d'appliquer un tarif spécifique selon la qualité du tri de la collectivité afin d'encourager les bonnes pratiques.

Retrouvez plus d'infos sur : trionstouslesemballages.fr ou au 05 65 68 34 49

*Syndicat Départemental des Ordures Ménagères

<https://www.sydom-aveyron.com/>

LA SEMAINE DE L'ECRITURE

Suite à la participation de la classe de CP/CE1 à la **semaine de l'écriture** (du 2 au 9 octobre 2023) sur le thème de **l'exploit**, le texte de Téo (CP) a été sélectionné.

Il remporte le « 3^{ème} prix » et fait gagner à sa classe du matériel scolaire (stylos, crayons de couleur, gommes ...).

Vous pouvez voir les résultats et retrouver ce texte sur le site : www.semainedelecture.fr

Bravo à Téo et à tous les participants !



Le Père Noël est venu à l'école distribuer des cadeaux...



ANIMATIONS - DATES À RETENIR

La Société de chasse organise son repas annuel
le samedi 10 février à 20h00 à la salle des fêtes.

Attention : inscriptions obligatoires auprès du président M. SOULIE Christian 06.37.45.49.81

Les Sociétés de chasse de Boussac, Manhac et du Plateau de Moyrazès organisent
un quine le dimanche 18 février à 14h00
à la salle des fêtes de Manhac (cf. affiche page suivante)

Aînés de Boussac-Vors :

Date des prochaines rencontres :

Mardi 13 février : Estofinade à l'Auberge du Racanel à Rignac (sur inscriptions)

Mardi 12 Mars : Rissoles et jeux à 14h à la salle des fêtes de Boussac

Mardi 9 Avril : Quine à 14h à la salle des fêtes de Boussac

Ces rencontres sont réservées aux adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de M. BRAS Serge, le président 06.87.72.65.98 si vous souhaitez rejoindre l'association.

L'association « LA TAVERNE D'ALBERT »,

*dont l'objectif est de créer des événements autour du four à pain communal
tiendra son Assemblée générale*

le samedi 2 mars à 10h00 salle de réunion de la mairie.

Cette réunion est ouverte à tous. N'hésitez pas à les rejoindre si vous voulez de plus amples informations.

Le Comité d'Animation et de Loisirs de Boussac organise :

le dimanche 3 mars un « petit déjeuner » à partir de 8h à la salle des fêtes.

La commune organise le **samedi 9 mars de 10h à 12h**
une **formation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque**. Cette formation est ouverte à tous.
*Si vous souhaitez participer à cette matinée,
merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 1^{er} mars 2024.*

La paroisse organise son quine annuel **le dimanche 10 mars** à la salle des fêtes à partir de 14h00.

L'Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » organise sa 3^{ème} course d'orientation
le samedi 20 avril à partir de 13h30 (cf. affiche page suivante)
Et chaque semaine, l'association vous propose une randonnée.
Renseignements auprès de : Martine 06.26.65.98.31 ou chemins.segala12@gmail.com

L'Association des Parents d'Élèves de l'école de Boussac organise
un repas le samedi 27 avril à 20h00 à la salle des fêtes.

Les bénéfices récoltés servent à l'organisation de sorties scolaires pour les enfants de l'école.
Cf. affiche page suivante

Quine des Chasseurs

**Boussac, Manhac, Le
Plateau de Moyrazes**



**Le Dimanche 18 Février 2024
à 14H**

Salle des Fêtes de Manhac

ENEZ NOMBREUX

LA BOUSSACOISE

TROISIÈME ÉDITION

BALADE

ORIENTATION RAID



**BOUSSAC
SAMEDI
20 AVRIL
2024**

**Dès 13h30, nous vous accueillerons
pour un après-midi de course et de
découverte suivi d'une collation**

inscriptions à partir du 20 mars





SOIRÉE ROUGAIL SAUCISSE

SAMEDI 27 AVRIL

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves de
l'Ecole Noëlle et Yves Duteil



Informations, tarifs et inscriptions à venir

Abonnez-vous à la page Facebook de l'APE



APE Ecole Noëlle et Yves Duteil
Boussac

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Arrivée en cours de séance : MOUYSET Sandrine (n'a pas participé au vote de la délibération)

Absentes et excusées : BÉGUÉ Elodie, POUGET Sabine

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Monsieur BLANC Sébastien prend la parole avant le début de la séance pour remercier le Conseil municipal de l'avis de décès paru suite au décès de sa belle-mère.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

AVANCEMENT AUTOCONSOMMATION

Monsieur SOLIER Richard indique que le matériel est en commande mais l'installation ne pourra pas se faire avant le premier trimestre 2024. Le projet suit son cours.

TRAVAUX « SALLE D'ACTIVITES »

Monsieur le Maire indique que vu le contexte économique et l'augmentation des coûts des matières premières, les devis demandés au début de l'année 2023 ne correspondent plus aux tarifs appliqués aujourd'hui. Une mise à jour de la demande de subventions reflétant ces hausses sera déposée auprès de la Préfecture dans le cadre de la demande de « Fonds Verts ». La préfecture ayant validé le caractère complet de la demande, les travaux ont pu débuter.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'aide sociale de la part d'une famille de la commune. Cette aide porte sur le paiement de plusieurs factures dont le montant total s'élève à 398 €. Monsieur le Maire expose la situation de la famille. Après discussion, une aide est attribuée à cette famille avec trois voix contre et une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : Sans objet.

ECOLE – SIVOS DU PAYS SEGALI

Monsieur SOLIER Richard indique que les travaux des toilettes de l'école ont été achevés au cours des vacances de Toussaint. Les travaux engagés depuis l'année dernière sont dorénavant terminés.

Une réunion de la commission « scolaire » est prévue le 7 décembre à 17h00 avec la directrice de l'école.

Monsieur SOLIER Richard donne le compte rendu du dernier conseil syndical. La contribution forfaitaire des communes sera revue à la baisse, le SIVOS ayant reçu le versement d'une l'aide de l'État.

Le SIVOS indique que M. FOURES s'en va à la fin de l'année. Il était employé par la FOL et était mis à disposition du SIVOS pour 60 % de son temps de travail.

Monsieur SOLIER précise qu'au dernier conseil syndical, une douzaine de personnes était présente à la réunion. Le président du SIVOS ne les a pas présentées. À la fin de la séance, le président a indiqué qu'il avait reçu une liste de question du collectif qui s'est monté à Manhac au sujet du projet de l'école de Lavergne. Ce collectif n'est pas opposé à l'agrandissement de l'école mais au projet tel qu'il est monté. Il reproche aux élus de Manhac un manque de concertation avec la population. Monsieur SOLIER regrette ce qu'il se passe car un projet d'école est un beau projet. Le collectif va déposer un recours contre le permis de construire ce qui retardera le projet.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Voirie : Monsieur MAUREL Jacques indique que la commune a déterminé les travaux voirie 2024. Ils se limiteront à la Route de Fraysse à la Cabane, achèvement des travaux route de Grandsagnes, et le pont de Cussan sur le ravin des Garelles signalé dans le cadre du « Programme national ponts ». Les élus ont demandé à l'équipe de la communauté de vérifier également l'état des ponts de l'Issanchou et de la Carmélie, afin de voir si des travaux sont nécessaires.

Un recensement des routes à arranger est demandé aux élus afin de pouvoir demander un devis à une entreprise pour le « point à temps ». La communauté de communes envisage de remettre en place le point à temps en 2025.

La commission « agriculture » s'est réunie le 8 novembre 2023.

La Communauté de Communes cherche à faire des économies. Chaque président de commissions a été invité à faire des propositions pour faire des économies. Plusieurs pistes ont été évoqués pour réaliser 170 000 € d'économies, parmi lesquelles la fermeture de la piscine de Sauveterre, suppression aide au recrutement, suppression aide aux manifestations, utilisation des toitures disponibles pour de la production photovoltaïque, vente de « la maison des 100 vallées » - « bâtiment La Naucelloise », baisse des subventions aux associations, regroupement des containers poubelles pour réduire les tournées de ramassage des ordures ménagères.

QUESTIONS DIVERSES

- **ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE**: Mme MOUYSET Sandrine de la commission animations évoque les différents ateliers prévus au cours de l'après-midi consacrée à l'animation de Noël. Cette année, cette animation se fera le même jour que le Téléthon, le 9 décembre 2023. Au programme : 14h marche (départ de la salle des fêtes, arrivée au four à pain vers 16h30), 20h45 spectacle de la troupe de théâtre « bruits de couloirs ».
- **PREPARATION DES VŒUX 2024**: Les vœux auront lieu le dimanche 14 janvier 2024.
- **FLYER OFFICE DU TOURISME**: La commission « patrimoine – tourisme » s'est réunie pour préparer un flyer sur la commune de Boussac avec l'aide de l'office de tourisme du Pays Ségali.
- **REUNION COMMISSION FINANCES**: Une réunion de la commission finances aura lieu le lundi 4 décembre à 20h30.
- **FORMATION « DEFIBRILLATEUR »**: La commune a reçu une subvention de la caisse locale de Groupama pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur. Une matinée de formation sera prise en charge par la caisse locale.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, JANKOWSKI Sandrine, MOUYSET Sandrine, SOLIER Richard

Secrétaire de séance : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

FIXATION DES DIVERS TARIFS 2024

Suite à la commission « finances » du 4 décembre 2023, certains tarifs ont été revus à la hausse :

LOCATION SALLES

Salle des fêtes :

- salle entière : 130 €
- salle du bar : 60 €
- associations : 33 € (lors de manifestations dont l'entrée est payante)
- caution : 300 €

Maison des associations (du 1^{er} avril au 14 août): 50 €

Du 15 août au 31 mars: mise à disposition de la Société de Chasse

Salle de réunion mairie pour une activité à but lucratif: 13 € la séance

LOCATION CHAPITEAUX

6 m x 16 m ou 8 m x 12 m

- Associations communales sur le territoire communal : GRATUIT
- Habitants de la Commune sur le territoire communal : 150 €
- Associations des communes limitrophes : 250 €
- Caution : 500 €

CIMETIÈRE

- **Concession de terrain pour une durée de 30 ans**: 25,00 € le m²
- **Case de columbarium de 2 urnes pour une durée de 30 ans**: 500 €
- **Cave-urne de 2 urnes pour une durée de 30 ans**: 350 €

VOIRIE

- **Droit de stationnement**: 2,50 € le m²
- **Droit de place pour commerce ambulant**: 3,00 € par jour de présence
- **Traversée de route**: 100,00 €
- **Vente de parcelles appartenant au domaine privé de la Commune**
(« devant de portes »): 3,00 € / m²

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la commission finances du 4 décembre, une augmentation des tarifs de la redevance est proposée pour 2025, l'objectif est de tendre vers le tarif qui sera appliqué en 2026 lors du transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité. Pour 2025, part fixe = à 84 € part variable = 1,05 / m³.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Trésorier a transmis à la commune une liste de créances irrécouvrables. Il demande l'admission en non-valeur de recettes, dont le montant est inférieur au seuil des poursuites. Il s'élève à 0,10 € pour 2020 sur le budget principal.

TRAVAUX « SALLE D'ACTIVITÉS »

Les travaux avancent bien. Les artisans se sont bien coordonnés. Le mobilier est en commande.

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERTS

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention ne peut être modifiée la commune ayant reçu l'arrêté attributif de subvention en début de semaine. Cependant le montant est très en deçà de ce que la commune avait sollicité. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet et une nouvelle demande sera déposée au titre de la DETR en 2024.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : BRUITS DE COULOIRS

Depuis 3 ans, la troupe Bruits de couloirs propose un spectacle à l'occasion du Téléthon. La troupe demandait la prise en charge de la location du camion pour le transport des décors. Cette année elle a pu avoir un camion mis à disposition.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI « APER »

La commission « énergies renouvelables » s'est réunie le 21 novembre 2023 afin d'examiner les zones susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc...). Compte tenu de la situation de la commune et des contraintes liés à certaines de ces énergies, la commission a décidé de ne retenir que l'énergie photovoltaïque.

SMICA : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DECEMBRE 2023

Madame MOUYSET Sandrine a assisté à l'AG du SMICA du 8 décembre 2023 auquel adhère la commune pour la maintenance de son matériel informatique, le cadastre et les logiciels de gestion.

SMELS : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur GAYRARD Patrick a assisté à l'AG du Syndicat Mixte d'aménagement d'Eau potable. Le rapport sur le prix et la qualité du service 2022 a été présenté ainsi que les différents travaux 2023 et projets 2024.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des collectivités forestières. Cette association propose des formations et des conseils pour la gestion des bois des collectivités.

ECOLE – SIVOS DU PAYS SEGALI

Monsieur le Maire indique qu'une réunion du SIVOS a eu lieu le 13 décembre 2023. Les tarifs de la restauration scolaire sont en augmentation conformément au marché signé avec le prestataire. Le prix du repas passe donc à 4,30 € par enfant, et à 3,30 € à partir du 3^{ème} enfant. Un projet de réhabilitation de l'école de Lax a été lancé.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Le dernier conseil de communauté a eu lieu le 30 novembre 2023. Il était question des aides à l'immobilier d'entreprises, de la vente de terrains dans les zones d'activités, d'attribution des marchés publics (pour l'acquisition d'un camion OM, vidanges des installations des assainissements non collectifs, transports à la demande, assurances), des nouveaux tarifs des ACM, de la validation des attributions de compensation 2023, de la convention pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité avec l'EPAGE Viaur, et de l'autorisation à la présidente d'ester en justice dans deux affaires.

Voirie : les conseillers municipaux indiquent qu'un certain nombre de travaux de curage de fossés sont nécessaires : Route de Sardières, Route de Fraysse, Chemin de la Pouffre, Drulhe.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les crédits étant insuffisants au chapitre 014 et au 204, le conseil municipal valide la décision n°03 au budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

- **PREPARATION DES VŒUX 2024** : Les vœux auront lieu le dimanche 14 janvier 2024.
- **FORMATION « DEFIBRILLATEUR »** : La formation pour l'utilisation du défibrillateur aura lieu le samedi 9 mars de 10h à 12h. Cette formation sera dispensée par la sécurité civile. Elle est financée par la caisse locale Groupama. Elle s'adresse à l'ensemble de la commune.
- **ELECTION FDSEA** : Les élections du syndicat agricole doivent avoir lieu le vendredi 5 janvier 2024 de 11h à 13h00. Le syndicat local ne propose pas de candidats.
- **BILAN ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE** : Madame BEGUE Elodie indique que l'animation s'est bien passée mais la météo n'a pas été favorable. Elle souligne l'implication de l'APE et remercie les associations qui ont participé.
- **BILAN TELETHON** : Madame POUGET Sabine donne le bilan de cette journée de mobilisation. 25 marcheurs ont participé à la randonnée et le spectacle de « bruits de couloirs » a été un succès. Le bilan financier s'élève à 1320€ environ.

LES MARCHEURS ONT PRIS DE LA HAUTEUR

En ce dimanche d'octobre, les randonneurs avaient délaissé les chemins de BOUSSAC et du SEGALA pour prendre de la hauteur en se rendant à STE GENEVIEVE SUR ARGENCE afin de participer à la très renommée DAVALADA. Noyés dans l'imposant troupeau de plus d'un millier de participants, les BOUSSACOIS ont pu apprécier chaque instant de cette magnifique journée qui a commencé au village de LACALM. Une fois la pomme d'accueil grignotée, ce fut les premières drailles qui conduisaient vers le plateau dans son cadre immuable de calme et de plénitude. Une première pause au buron des BOULES pour prendre le café, voir plus avec l'accompagnement musical, et les chemins conduisaient au prochain buron des CONTRATS où les incontournables farçous régalaient les papilles. Le parcours se prolongeait toujours au travers des estives et de leurs célèbres pensionnaires estivales, stoïques face à l'imposant troupeau de bipèdes. Un peu de fraîcheur pour traverser les sublimes FAGES (forêts de hêtres), le franchissement de l'ARGENCE et ses eaux vives et la remontée vers le buron près d'ALPUECH pour prendre l'apéritif, le bien nommé KIR d'AUBRAC pris avec modération mesurée. C'est ensuite au village d'ALPUECH que filait l'ALIGOT accompagné du bœuf fermier pour régaler la joyeuse troupe de marcheurs. Une fois le café servi, c'était la descente vers VITRAC EN VIADENE pour la fin de ce périple, servi sur un plateau par une importante et méritante équipe de bénévoles. Il ne restait plus alors que la deuxième DAVALADA du jour pour réintégrer le SEGALA, la tête les yeux et les jambes, remplis de belles images et de bons souvenirs.



LE SOUS PREFET EN VISITE

Quand la plus haute institution territoriale qu'est l'état rend visite à la plus petite qu'est la commune, cela se traduit tout simplement par le préfet ou le sous-préfet qui vient à la rencontre des élus locaux. C'est ainsi que récemment une délégation municipale conduite par François CARRIERE –Maire de la commune - a eu l'honneur de recevoir le sous-préfet de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Christophe BURBAUD. Étant originaire de SAINTES (17) il lui fit tout de suite part que nous avions des échanges réguliers avec la commune de HAIMPS (17) et fut très touché par cette anecdote pour la simple et bonne raison qu'une de ses grand-mères était originaire de LA PINELLE (un hameau de la commune de HAIMPS). Les présentations faites, le groupe prenait la route, ou plus exactement les routes de la commune afin de faire découvrir au représentant de l'état la spécificité du territoire avec visite des infrastructures communales, complexe du Pont de Membre et hangar communal de FRAYSSE entre autres. Visite avec grand intérêt également que fut celle du village avec la découverte de tout son patrimoine historique et de ses richesses. Comme prévu, la rencontre se poursuivit en mairie afin d'aborder les dossiers et projets en cours en évoquant leurs éventuelles problématiques. Aménagement du lieu de rencontre dominical dans l'ancien préau, installation d'équipements photovoltaïques en production et en autoconsommation sur différents bâtiments communaux. Il fut également abordé dans un cadre plus large, le projet d'un « village d'avenir ». Il s'agit là d'une mission d'accompagnement aux maires ruraux qui, associés à plusieurs communes, sont accompagnés pour porter un projet collectif autour de l'habitat, les transports, le patrimoine ou encore la santé. Après ces divers échanges, Mr le Sous-préfet a bien souligné « l'importance d'avoir des projets structurants sur la commune ».



LE CONSEIL MUNICIPAL EN VISITE A SENERGUES



C'est une tradition bien établie depuis de nombreuses années pour le conseil municipal qui programme à la rentrée une sortie familiale dans un but certes convivial et de détente mais qui a pour vocation également de découvrir un site ou un village typique de notre département. Cette année, c'est le village de SENERGUES qui fut choisi avec la visite en matinée de la ferme aux autruches. L'occasion de découvrir cet élevage insolite de ces imposants animaux classés au rang du plus grand des oiseaux.

Christian VIGOUROUX, maître des lieux, a présenté les particularités de cet animal, pas aussi gentil qu'il pourrait le laisser paraître mais qui possède de nombreux atouts de par sa production de viande, sa peau utilisée par de grands maroquiniers, ses plumes et d'autres produits dérivés. Avec son œuf taille XXXL qui équivaut à plus de deux douzaines d'œufs de poule on peut imaginer l'omelette qui va avec ! Après une vidéo présentant la particularité de ces oiseaux KING SIZE le repas fut pris au restaurant du village. Le groupe fut accueilli ensuite par Daniel JOULIA – Maire de la commune et l'après-midi fut consacrée à la visite du village. Pour cette dernière, c'est Jean Claude RICHARD – membre de la société des lettres de l'AVEYRON – qui fit part de ses connaissances historiques permettant de découvrir l'histoire du village (d'origine Gallo-romaine) et plus particulièrement celle de son église. A noter que la commune possède sur son territoire quatre châteaux et pas moins de cinq églises et chapelles. Elle jouit également d'être située sur le célèbre chemin de COMPOSTELLE, mondialement connu des randonneurs.



Une belle journée à la découverte d'un territoire rural comparable au notre, avec son histoire et ses diversités qui évoquent sa propre identité.



UNE OPERATION QUI A DE « L'ALLUR » !



Il ne s'agissait pas d'une réunion mais plus exactement d'une rencontre : Ça y est, le mot est lâché pour cette première de l'opération qui va se poursuivre durant deux ans sur le territoire intercommunal. Ce premier rendez-vous devait jeter les bases de cette démarche menée par l'ALLUR (Agence de Labellisation des Lieux de Rencontre). Marion et Mickael, membres de l'ALLUR étaient présents pour lancer ce projet avec la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL). Pour cette première, les

personnes présentes se retrouvèrent en binômes pour évoquer ce qui évoquait pour eux leur rencontre marquante en SEGALA. C'est bien autour de ce mot « rencontre » que l'objectif de cette opération fut mené : Qu'est-ce que la rencontre ? A-t-on envie de se rencontrer ? Que faut-il pour se rencontrer ? Où se rencontrer ? Etc... C'est à compter du mois d'avril 2024 que débiteront les 23 étapes (une par commune) qui sillonneront le Pays Ségali, à la rencontre des gens, associations, artisans, écoles, et autres, à des horaires différents pour être à la disponibilité de chacun. Pour ce faire, un convoi de la rencontre sera mis en place avec un moyen tout à fait adapté à la découverte d'un pays et qui est le VAE (vélo à Assistance Electrique). Toutes les composantes de la vie professionnelle, sociale et culturelle du territoire seront concernées à travers ses habitants, artisans, agriculteurs, salariés, pêcheurs, rêveurs et poètes, et bien d'autres encore. Après cette première rencontre, on peut d'ores et déjà bien admettre qu'elle a de l'allure, et sans nul doute déboucher sur une labellisation qui a défaut d'être exhaustive représentera bien le maillage de tout ce qui peut être mis au rang des rencontres en Pays Ségali. A l'heure où les réseaux sociaux développent fortement ces rencontres contemporaines à ranger au rang du virtuel, il est bien temps de se ressaisir pour que le naturel reprenne ses droits.

Cette première s'est terminée par le pot de l'amitié. Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'ALLUR au 06 08 82 92 60 ou le CSCPS au 05 65 72 29 19.



LES PETITS MONSTRES SONT PASSES

Halloween, une fête Celtique Irlandaise d'origine, puis exportée aux Etats-Unis est revenue en France pour marquer la période de TOUSSAINT il y a quelques années. Il s'agit surtout des enfants qui se sont approprié ce rituel sous la bienveillance de leurs parents qui les encadrent pour leurs virées quelque peu fétichistes. C'est ainsi que le village de BOUSSAC a vu passer dans les rues ce groupe de petits monstres gentils, allant de porte en porte quémander quelques bonbons et autres confiseries. Leurs déguisements, faits pour créer la frayeur n'ont toutefois pas terrorisé les habitants qui les ont reçus avec bienveillance en apportant leur contribution au butin de tous ces chérubins.



QUINE APE : TEMPS FORT POUR LES FINANCES

Malgré la lutte de l'effectif scolaire sur la crête sensible des 50 élèves, l'école Yves et Noëlle DUTEIL poursuit son bonhomme de chemin sur la route du savoir et de l'éducation des écoliers. Le changement majeur de la dernière rentrée fut marqué par le départ à la retraite de Sylvie GARNIER, remplacée à son poste de directrice par Marion VERDIE qui a parfaitement pris ses marques dans sa nouvelle école. Les diverses activités scolaires ont repris également leur cours ainsi que celles des parents de l'APE, toujours soucieuse de collecter des fonds pour soutenir diverses animations de la vie scolaire avec entre autres la vente de chocolats qui se déroule actuellement.

Un grand nombre de participants sont venus tenter leur chance au quine de l'APE, apportant ainsi une contribution financière notoire à la vie des écoles.



TOUJOURS LE MEME SUCCES POUR LA CHOUCROUTE



La soirée choucroute fait très certainement figure de pierre angulaire du programme festif du comité d'animation et loisirs de BOUSSAC. Initiée par l'Alsacien d'adoption Roger LAMBERT voici maintenant plusieurs dizaines d'années elle est devenue le rendez-vous incontournable des gourmets d'un soir qui ne tarissent pas d'éloges pour son intérêt gustatif. De là où il se trouve, Roger peut être fier de son bébé qui a brillamment traversé les années. Au pays des tripous et du confit, le pari semblait osé en son temps de proposer ce plat venu de l'est, mais la recette a depuis lors fait des émules et se trouve désormais dans de

bonnes mains avec les membres du comité qui en font perdurer sa mémoire et surtout ses secrets de fabrication. N'en faisons pas un chou, mais on peut dire que chaque année le nombre limité de places est très vite atteint, et ce savoir-faire culinaire venu de l'est a très bien vieilli au fil des ans pour le plus grand bonheur des gourmets.



UN NOUVEL ESPACE DE STOCKAGE

Lorsque les murs sont trop étroits il faut les pousser ou bien en construire de nouveaux, et c'est bien cette deuxième formule qu'a choisi la municipalité pour pallier au manque de place des bâtiments actuels en matière de rangement et de stockage du matériel communal. La formule retenue fut de construire un hangar de vingt mètres par treize sur le communal du village de FRAYSSE. Initié au début de l'année, cette réalisation s'est concrétisée pour être opérationnelle au courant de l'été avec le concours financier du département, de la région et de l'état. Pour ce qui est des travaux, ils furent attribués à Bruno PELISSIER pour le terrassement, l'entreprise MOULY – REY pour le gros œuvre, l'entreprise GINESTET pour ce qui est de la charpente métallique, Alain MALATERRE pour la plomberie et Sylvain COLINET pour l'électricité. Il faut savoir également qu'il y a un projet de production photovoltaïque de 36 KW sur ce bâtiment. Tables, chaises, bancs, barrières et autres équipements communaux sont désormais remisés dans ce nouveau local. Cette opération peut se résumer par « faire d'une pierre deux coups » car l'espace ainsi libéré du préau de l'ancienne école se verra attribuer dans les semaines qui viennent une nouvelle fonction dont il vous sera fait part ultérieurement.



SUR LES TRACES DE GARRIGOU

Sur les traces de GARRIGOU : la dernière randonnée de novembre a conduit les marcheurs des chemins de Boussac et du Ségala à VABRE-TIZAC pour cheminer sur les traces de Gustave GARRIGOU, un homme parti très tôt à Paris et qui a participé aux balbutiements du Tour de France. Champion de la régularité, il terminera 96 fois dans les dix premiers sur les 117 étapes qu'il a disputées. Il remporta le tour en 1911 et fut le premier cycliste à gravir le COL DU TOURMALET sans mettre pied à terre. On peut mesurer la valeur de cette performance quand on imagine les vélos et les routes de l'époque. Le circuit proposé passe à proximité de sa maison natale, ou plus exactement de ce qu'il en reste, quatre pans de mur d'une ancienne filature au bord du JAOU. Ces randonnées sont toutes très enrichissantes et nous font voyager car il y eut un passage au Moulin rouge. Une belle rencontre avec le propriétaire des lieux nous fit part de son histoire et de celle de ce site, bien loin vous l'aurez compris du célèbre établissement de nuit Parisien.



Randonnée à LANUEJOULS

PLUS DE 1300€ POUR LE TÉLÉTHON

Les pluies durablement installées ne sont venues en rien contrarier la mobilisation de tous les participants et participantes de cette édition 2023 du téléthon. Ce fut tout d'abord un groupe bien étoffé de marcheurs qui a traversé le village pour descendre vers le pont de Gramond, rejoindre le village et dévaler les chemins qui conduisent à La Valette Basse pour remonter le magnifique chemin qui longe le LEZERT jusqu'au Gorg Del Saut. Remontée ensuite vers le village de BOUSSAC où collation de gâteaux et autres boissons chaudes étaient les bienvenues au four à pain. Il faut noter la présence des enfants et de leurs parents venus célébrer les illuminations avec l'incontournable arrivée du père Noël illuminant de sa présence les yeux de tous ces gamins émerveillés. La météo quelque peu capricieuse n'a nullement altéré l'ambiance de cette manifestation qui a généré de bons moments de bonheur et de chaleur dans les cœurs.

En soirée, place au théâtre avec la troupe « Bruits de couloirs » qui est venue encore une fois régaler le nombreux public au travers des multiples scènes, tout aussi cocasses et délirantes les unes que les autres, générant rires et applaudissements. Félicitations à ces acteurs pour leur talent car il n'est pas forcément aisé de faire rire et leur intervention pourrait être assimilée à une sorte de thérapie, surtout par les temps qui courent. Bravo et merci encore à eux pour leur intervention altruiste où la totalité de la recette sera reversée au téléthon. Félicitations également à la mobilisation de tous les bénévoles et associations de la commune qui se sont encore une fois mobilisés pour ce rendez-vous annuel de solidarité et d'aide à la recherche médicale. Une petite participation de chacun, une grande avancée pour l'avancée médicale.



LA VIE DE L'ESSOR

Notre équipe une a parfaitement négocié son accession en D2 et malgré une légère baisse en fin d'année, elle occupe honorablement la première moitié de tableau. Les réservistes quant à eux jouent toujours les premiers rôles dans leur poule de D5.



EQUIPE UNE

En haut de G. à D. Cyril CABROL (entraîneur) -Hervé HURTES (entraîneur) - Quentin MAUREL - David PUECH—Antoine DURAND— Damien GUIBERT—Mathis CASTAN— Mathis CALMELS— Baptiste MARTY— Christophe BOSCUS (dirigeant) .

Accroupis de G. à D. Cyril MOUYSSET— Florian MAUREL— Romain BONNEFILLE— Germain SOULIE— Hugo RAUZY— Thomas HURTES— Romain HENRY— Jordan THEMINES— Bastien ALARY.



UNE BONNE ANNEE POUR LES INFATIGABLES

Le club des infatigables de BOUSSAC – VORS a récemment tenu son assemblée générale. Son président Serge BRAS accueille les participants, remercie la municipalité et ses employés pour leur contribution à la bonne marche du club, puis fait le bilan de l'année écoulée. Une année encore riche et prolifique en rencontres : Galette et jeux, rissole et jeux, cartes, pique-nique, sortie dans l'Hérault... Entre trente et quarante participants à chaque activité ont ainsi contribué à dynamiser chacune d'entre elles. Francis POUGET, familièrement appelé « ministre des finances » a présenté le bilan détaillé de l'exercice écoulé qui s'équilibre dans sa globalité. Maryvonne, secrétaire fait état des composantes de l'association qui poursuit tranquillement sa route. Elle fut également remerciée pour avoir assuré une belle décoration de la salle. Christian MOULY, ancien membre de l'équipe dirigeante, remercie à son tour le nouveau bureau qui a bien continué d'assurer la pérennité du club. Pour ce qui est de la programmation de 2024, le bureau actuel est reconduit avec un nouveau membre Freddy BEVILACQUA. Après sa mise en place, les projections sont faites pour la prochaine année avec l'ensemble des activités reconduites. À noter parmi elles, une sortie ESTOFINADO au RACANEL ainsi qu'une journée à définir pour septembre. Après le repas servi par « Les Coquelicots » à la salle des fêtes, Jean Claude LANDAIS, numismate fêru de l'histoire de la monnaie a fait découvrir sa passion au travers de sa riche collection. Le club adresse de bonnes fêtes à tous les membres et leurs familles, ainsi qu'à toutes les personnes de la commune.



CARTES DE VŒUX INTERGÉNÉRATIONNELLES

Et si l'on oubliait quelques instants les désormais vœux électroniques pour revenir à la bonne vieille carte de vœux d'antan, très tactile et que tout un chacun avait plaisir à découvrir et apprécier. C'est bien ce qu'ont pensé les élèves de l'école Yves et Noëlle DUTEIL, qui à l'initiative de l'équipe enseignante et périscolaire ont réalisé une centaine de cartes de vœux. Ces cartes étaient destinées à être envoyées à la maison de retraite de GRAMOND pour ses résidents d'une part, et ils en ont également glissées dans des enveloppes décorées par leurs soins pour les distribuer aux aînés de notre commune. Voilà bien un geste plein de bons sentiments et d'attention intergénérationnelle pour tous ces enfants à l'égard de toutes ces personnes pour qui cette démarche aura été droit au cœur.



ECOLE DU CIRQUE ET CIRQUE A L'ECOLE

De mémoire d'homme, aucun grand cirque n'est venu déployer son chapiteau dans le village, mais la prestation des écoliers a récemment comblé cette lacune. Après la période COVID, c'est le retour des fêtes de fin d'année pour l'école Yves et Noëlle DUTEIL et le thème abordé à cette occasion était le cirque. Afin de conduire ce spectacle, il était fait appel à un animateur de circonstance en la personne de Valerian LAUDE du cirque de la Découverte (Decazeville). Face à un public énorme de parents et grands-parents, certes conquis, mais à convaincre tout de même, tous ces petits acteurs d'un soir n'ont pas ménagé leurs efforts et leurs talents pour régaler l'assistance. Après cinq séances d'entraînement et une répétition, le cheminement de cette soirée devait évoluer avec le parallèle d'un restaurant de cabaret et des numéros de cirque : nettoyage de la table, pose de la nappe, des couverts, tout cela avec autant de scènes de jonglages et d'équilibres. Ces artistes d'un soir n'ont pas ménagé leurs efforts pour enchainer le public qui de son côté ne fut pas avare d'applaudissements. Au-delà de cette démarche festive, ce fut aussi et surtout une expression physique et artistique qui a contribué à l'éveil des élèves. A la fin du spectacle, chacun a pu prolonger la soirée autour du pot de l'amitié et de la fouace, offerts par l'APE. Félicitations à l'équipe enseignante pour cette programmation et bonnes fêtes de fin d'année à tous.



L'idée Recette



Roulés briochés à la cannelle

Ingédients

La pâte :

- 450 g de farine
- 15 g de levure de boulanger fraîche
- 50 g de sucre
- 1 c. à c. de sel ou sel fin
- 1 oeuf
- 5 cl d'eau
- 18 cl de lait
- 75 g de beurre

Garniture :

- 50 g de beurre
- 30 g de sucre de canne
- 2 c. à s. de cannelle

Glaçage :

- 150 g de sucre glace
- 1 jus de citron



Dans un saladier, mettez la farine. Faites un puits : mettez la levure que vous avez préalablement mélangé avec le lait. Ajoutez le sucre, le sel, l'œuf, l'eau et le beurre ramolli. Mélangez le tout avec votre main.

Mettez la pâte sur un plan de travail et commencez à pétrir jusqu'à ce que la pâte soit ferme et pas du tout collante. Pétrissez énergiquement pendant 10 min sans s'arrêter. Vous pouvez aussi mettre tous les ingrédients dans un robot ou dans une machine à pain et laissez faire l'appareil.

Formez une boule que vous remettez dans le saladier. Couvrez-la avec un torchon et laissez-la doubler de volume pendant 2 heures à l'abri des courants d'air.

Dans un bol, mélangez le beurre fondu, le sucre et la cannelle.

Roulez la pâte dans le sens de la longueur pour obtenir un long boudin.
Coupez le boudin en 9 parts

Déposez les roulés de brioche dans un plat carré beurré de 23×23 cm.

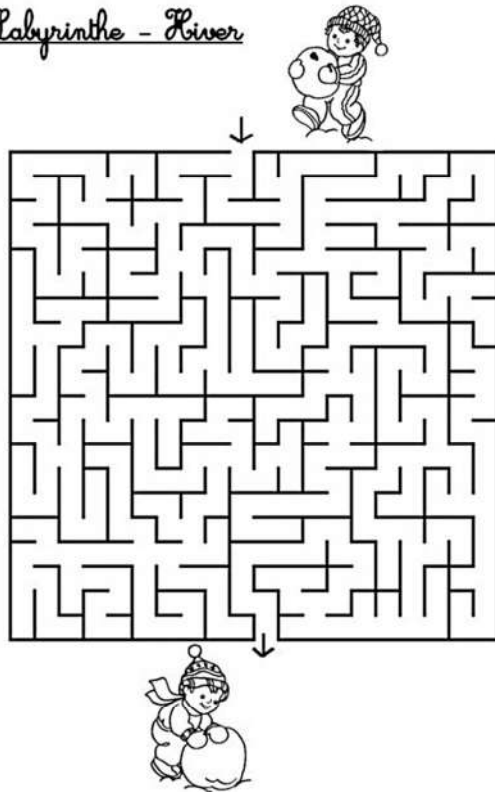
Faites cuire la brioche dans un four préchauffé à 180°C pendant 20 minutes, baissez la température à 160°C et poursuivez la cuisson 10 à 15 minutes.

Dans un bol, mélangez au fouet tous les ingrédients du glaçage. Lorsque la brioche est cuite laissez-la refroidir sur une grille puis recouvrez-la de glaçage.
Dégustez !

Le Coin des enfants



Labyrinthe - RIVER

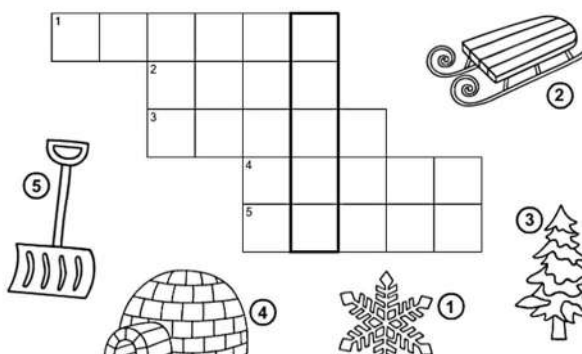
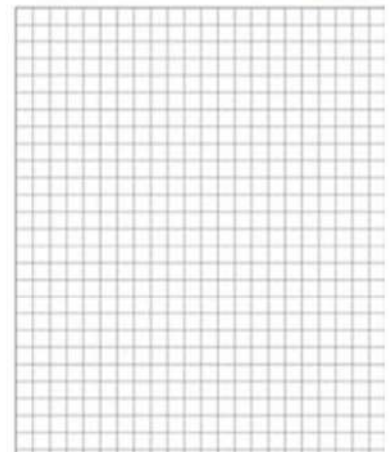
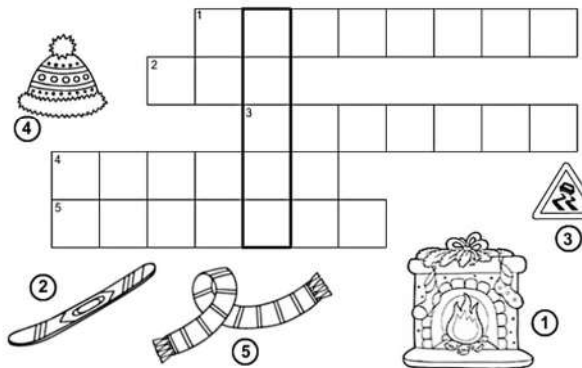


Mots cachés

Mots d'hiver

t	r	a	m	a	n	t	e	a	u	p	é
r	d	b	n	h	o	p	o	f	a	s	s
o	s	l	h	e	r	o	z	u	e	k	b
d	r	a	g	a	i	z	p	l	i	o	c
j	é	n	h	r	u	g	f	r	n	é	m
a	a	c	n	k	é	u	e	n	c	n	a
n	é	n	e	i	o	i	e	o	o	n	r
v	f	f	v	m	r	t	v	a	g	ë	s
i	o	n	n	v	b	i	k	m	i	r	l
e	a	o	é	o	i	r	s	r	v	s	s
r	ë	f	r	t	e	s	e	l	r	n	r
d	é	c	h	a	r	p	e	e	e	t	t

froid - neige - givre - blanc - ski - manteau
décembre - janvier - février - mars - Noël
moufles - écharpe - bonnet





LE SAVIEZ-VOUS ?

LE CHANGEMENT D'HEURE



LE CHANGEMENT D'HEURE EN FRANCE SE FAIT DEUX FOIS PAR AN. IL PERMET DE DISTINGUER LA PÉRIODE ESTIVALE DE LA SAISON HIVERNALE.

D'UN POINT DE VUE HISTORIQUE, LE CHANGEMENT D'HEURE EST ABORDÉ PAR **BENJAMIN FRANKLIN À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE**. À L'ÉPOQUE, IL S'AGIT D'UNE IDÉE THÉORIQUE. CEPENDANT, ON ÉVOQUE DÉJÀ LA VOLONTÉ DE RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE D'UN PAYS. CET OBJECTIF EST AUSSI AVANCÉ **EN 1916**, DATE DU PREMIER CHANGEMENT D'HEURE EN FRANCE.

EN PLEINE PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LE POUVOIR POLITIQUE JUSTIFIE SA DÉCISION PAR LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER DE NOMBREUSES RESSOURCES TELLES QUE LE CHARBON. L'HEURE D'ÉTÉ EST AUSSI CONSERVÉE LORS DU SECOND CONFLIT MONDIAL, PENDANT LA PÉRIODE DE L'OCCUPATION ET DU RÉGIME DE VICHY. QUAND **LA LIBÉRATION SURVIENT EN 1944**, LE MODÈLE DU CHANGEMENT D'HEURE EST ABANDONNÉ. **LE DÉCRET DU 14 AOÛT 1945** ÉTABLIT L'HEURE OFFICIELLE AVEC UNE HEURE DE DÉCALAGE SUPPLÉMENTAIRE.

- QUEL PAYS CHANGE D'HEURE ?

OUTRE LA FRANCE, DE NOMBREUX PAYS À TRAVERS LE MONDE ADOPTENT LE CHANGEMENT D'HEURE, PRINCIPALEMENT DANS L'HÉMISPHERE NORD. LES ÉTATS-UNIS ONT COMMENCÉ À LE FAIRE EN 1918. AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, LE PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ ET À L'HEURE D'HIVER EST HARMONISÉ DEPUIS 1996. CEPENDANT, TOUS LES PAYS NE CHANGENT PAS D'HEURE. PAR EXEMPLE, LA CHINE ET L'INDE ONT UNE HEURE STANDARD TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. IL EST À NOTER QUE CERTAINS PAYS ONT ABANDONNÉ CETTE PRATIQUE, COMME LA RUSSIE EN 2014 ET LA TURQUIE EN 2016.

- QUAND PASSE-T-ON À L'HEURE D'ÉTÉ EN 2024 ?

EN 2024, SELON LES RÈGLES ACTUELLES, LE PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ EN FRANCE DEVRAIT AVOIR LIEU LE DERNIER DIMANCHE DU MOIS DE MARS. C'EST DONC LE DIMANCHE 31 MARS 2024 QUE LES HORLOGES DEVRONT ÊTRE AVANCÉES D'UNE HEURE À 2 HEURES DU MATIN, POUR AFFICHER 3 HEURES. CELA SIGNIFIE UNE HEURE DE SOMMEIL EN MOINS, MAIS AUSSI UNE HEURE DE LUMIÈRE NATURELLE SUPPLÉMENTAIRE EN SOIRÉE.

CEPENDANT, IL CONVIENT DE NOTER QUE LA QUESTION DU MAINTIEN DU CHANGEMENT D'HEURE EST TOUJOURS EN DÉBAT EN EUROPE ET POURRAIT ÉVENTUELLEMENT AFFECTER CETTE DATE.